

Saint André magazine

La Ville Sympa...

... qui veut le rester !

Agenda

« Avec ton Chœur » : Concert de Printemps, les Devil Blues en concert, programme du Zeppelin, 10^{ème} Festival Tête en l'air et La symphonie des palettes expose...
page 15

Zoom

Présentation des vœux pour 2012
page 22

Brèves

Ville, quartiers et associations
page 24

Portrait

Georgine et Guy BENOIT
page 29



**Voirie et
stationnement :
vigilance et sécurité**

À votre service

Site internet

<http://www.villesaintandre.fr>

Les services

Mairie 89 rue du Général Leclerc BP 1

59871 Saint-André CEDEX. Tél. : 03 20 63 07 50,

Fax : 03 20 63 07 54 - Horaires d'ouverture : du lundi

au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15.

Permanence état civil

Le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Permanences juridiques

Mme Pascale Lahouste, adjointe en charge des affaires

juridiques, de l'administration générale et de l'état civil,

vous accueille les 2^e et 4^e mardis de chaque mois,

à partir de 16 h 15 au lieu de 16 h 45 en mairie.

Uniquement sur rendez-vous. Rens. : 03 20 63 07 50.

Marché

Mardi matin rue de l'église et place du Général De Gaulle.

Samedi matin esplanade face à la mairie.

Action pour l'emploi

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 40 75 33.

Cap - centre de loisirs (siège social)

14 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 66 05.

Cap-crèche

2 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 75 11.

Cap-halte-garderie "L'île aux enfants"

1 résidence des Vertes-Feuilles - Tél. : 03 20 40 87 11.

Cap-Halte-garderie "station Bout" chou"

5 rue Lino-Ventura - Tél. 03 28 36 49 72.

Cap-relais des assistantes maternelles

10 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 70 40.

Permanence de 9 h à 11 h 30.

Centre communal d'action sociale

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 21 81 30.

Maison de retraite le Clos fleuri

50 rue Georges-Maertens - Tél. : 03 20 21 80 80.

Mission locale

16 rue de l'Église - Tél. : 03 28 38 80 00.

Antenne de la CPAM

3 rue Vauban. Ouverte du mardi au vendredi,

8 h à 12 h - 13 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h.

CAF (caisse d'allocations familiales)

Ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30

Site : www.caf.fr - 12 place du G-de-Gaulle.

Initiatives Emplois Familiaux

89, rue du Général-Leclerc.

Tél. : 03 20 51 67 16 ou ief59@wanadoo.fr,

site : www.ief59.com

Dossier

page 4



Voirie et stationnement :
vigilance et sécurité

Agenda

page 18



Spectacles, activités et concerts
pour tous les goûts

Éclats de vie

page 20



Hervé Ghesquière à Saint-André :
une médaille pour des retrouvailles

Zoom

page 22



Présentation des vœux
pour 2012

Brèves

page 24



Ville, associations
et quartiers

"Saint-André magazine", journal d'informations municipales de la ville de Saint-André
n° 135 - Janvier - Février 2012 - Tél. : 03 20 63 07 53

Directeur de la publication : Olivier Henno - Rédactrice en chef : Valérie Prignot.

Photos : direction de l'animation, de la culture et de la communication sauf mention contraire.

Mise en page : Agence Gribouille, contact@creagribouille.fr - Impression : La Monsoise

Retrouvez votre "Saint-André magazine" sur : <http://www.villesaintandre.fr>

"Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute reproduction (textes et photos) même partielle en dehors de l'utilisation strictement privée du copiste est interdite sans autorisation expresse".

En direct avec les services

Directeur Général des Services :
dgs@ville-saint-andre.fr

Direction des services à la population
(cimetière, élections, état-civil) :
services.population@ville-saint-andre.fr

Service Marchés Publics :
marches.publics@ville-saint-andre.fr

Service du personnel :
drh@ville-saint-andre.fr

Services Techniques :
techniques@ville-saint-andre.fr

Service enseignement
ecoles@ville-saint-andre.fr

Service des sports :
sports@ville-saint-andre.fr

Service Finances et Achats :
finances@ville-saint-andre.fr

Service communication :
communication@ville-saint-andre.fr

Secrétariat général et Affaires juridiques :
s.g@ville-saint-andre.fr

Service Animation, Culture :
animation@ville-saint-andre.fr

Cabinet du Maire :
cab.maire@ville-saint-andre.fr

Cyber Centre :
cyber.centre@ville-saint-andre.fr

Poste de police municipale :
police.municipale@ville-saint-andre.fr

Syndicat d'initiative :
syndicat.initiative.saint.andre@9business.fr

Service jeunesse :
serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

Service restauration scolaire :
resto@ville-saint-andre.fr

Service environnement :
environnement@ville-saint-andre.fr

Site internet et animations commerciales :
site.info@ville-saint-andre.fr

Droit des sols :
droit.des.sols@ville-saint-andre.fr



« Dans un **souci d'impartialité**,
en raison des élections législatives et
présidentielles, M. le Maire
a décidé de **suspendre**
les éditos et les tribunes
de toutes publications municipales ».

Voirie et stationnement : vigilance et sécurité

La voirie : nous l'empruntons tous chaque jour, à pied, en voiture, à vélo ou à bord d'autres véhicules, en formant un grand ballet de milliers de déplacements. Un grand ballet qui doit être minutieusement orchestré pour éviter les incidents. Nous vous proposons d'étudier comment tout cela est régi, entre les voies de circulation, l'épineux problème du stationnement, la sécurité sur les trottoirs et les divers moyens de transports alternatifs.

En route pour les rues de Saint-André...

La Ville Sympa...



Eric Mielke,
adjoint aux Travaux,
à l'Environnement
et à la Voirie

Si la voirie en tant que telle n'est pas de la compétence directe de la commune mais de LMCU et du Conseil Général, la ville de Saint-André s'investit dans ce domaine afin de renforcer votre qualité de vie. Sécuriser les déplacements (piétons, cyclistes, automobilistes), lutter contre la vitesse excessive (radar pédagogique, aménagements,...) optimiser les capacités de stationnement (création de places supplémentaires, mise en sens unique, Zone bleue) tels sont les trois objectifs recherchés dans chacun des projets de voirie développés à Saint-André.

Des routes pour circuler...

Un petit rappel tout d'abord : les voies de circulation publiques sont par définition ouvertes à tous, sauf cas particuliers et temporaires de travaux ou de déviations pour une fête. Dans ce cas, des arrêtés sont pris par le maire de la commune afin de permettre aux usagers de prendre leurs dispositions. A Saint-André, ces arrêtés sont affichés en mairie, distribués aux riverains et diffusés sur le site Internet.



Les voies publiques sont gérées par différentes collectivités selon leur importance. L'Etat entretient les autoroutes, le département s'occupe des routes départementales (à Saint-André, les rues du Général-Leclerc, Sadi-Carnot, Gambetta et avenue de Tassigny). Et c'est Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) qui est en charge des voies communales : rues, places, et chemins. Seuls les chemins ruraux dépendent de la commune.

On estime qu'une chaussée dure de 20 à 30 ans ; quand les dégradations apparaissent, la ville propose les rues à remettre en état (trottoirs et chaussées) et LMCU finance les aménagements dans un plan pluriannuel. La ville définit toutefois les priorités.

Pour ce qui est des circuits de circulation, c'est la même procédure : la plupart du temps, la ville propose des modifications, qui sont financées par la communauté urbaine, qui a également compétence pour la signalisation.

Pour éviter les flux denses de circulation sur certaines heures, n'hésitez pas à utiliser les autres moyens de transport : grâce aux aménagements sur le long de son parcours, la Liane est rapide et pratique pour gagner Lille en toute sécurité. Nous avons la chance d'être desservis par une gare SNCF, et n'oublions pas le vélo et la marche à pied, bons pour la santé !

... qui veut le rester !

Des parkings pour se garer...

La question du stationnement devient de plus en plus importante dans les villes où le parc automobile ne cesse d'augmenter. Pour y répondre, des solutions s'offrent aux municipalités : agrandir le parc d'emplacements de stationnement, mettre en place des contraintes pour éviter les incivilités (avec des plots par exemple), faire de la répression en verbalisant, ou de la prévention par l'information et la sensibilisation aux dangers générés par les comportements illicites.

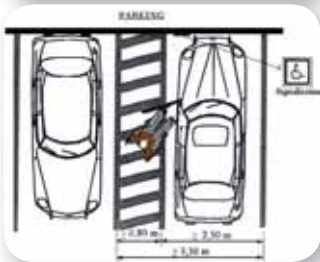


Projet du square Bertou



Un exemple parmi ceux constatés sur les voies publiques de Saint-André ? Cette voiture garée sur le trottoir obligeant les piétons à passer sur la chaussée : en cas d'accident, le propriétaire de la voiture est responsable !

Autre incivilité : le stationnement sur les places réservées aux handicapés. Il faut respecter ces emplacements qui sont spécifiquement étudiés pour que les personnes puissent manœuvrer avec leur fauteuil, les places classiques étant trop petites et présentant, au mieux, une grande gêne pour l'handicapé, au pire, le risque de provoquer un accident. Les caractéristiques techniques obligatoires de ces places sont précises : la bande d'accès latérale doit avoir une largeur de 0,80 m sans que la largeur totale de l'emplacement soit inférieure à 3,30 m. c'est pourquoi il n'est parfois pas possible de réaliser ces emplacements aux endroits souhaités.



Il n'existe pas à Saint-André de parcs publics dit « en ouvrage » ou « relais » (souvent souterrains ou en élévation) mais nous possédons toutefois sur le territoire communal un nombre appréciable de parkings et de zones de stationnement comportant des places PMR (pour personne à mobilité réduite). Il existe actuellement 951 places de stationnement en parking (sans compter tous les emplacements le long des rues ou dans les résidences). Certains quartiers restent néanmoins sous-équipés. L'équipe municipale en est bien consciente et cherche des solutions. C'est le cas par exemple de la rue Sadi-Carnot qui est saturée : l'aménagement d'un terrain en parking est actuellement étudié.

Des parkings sous exploités...

Toutefois, il faut signaler que des quartiers bien pourvus voient leur parking parfois sous-exploité : le parking du stade Ketels par exemple, offre 33 places la plupart du temps inoccupées, exception faite des jours de marché. N'oubliez pas non plus le grand parking du site Ducrocq-piscine, les 68 places de l'avenue du Mal de Boufflers ou les 49 du parking du Zeppelin.



Parking du stade Ketels



Avenue du Mal de Boufflers



Vous trouverez ci-contre un récapitulatif des travaux entrepris pour le stationnement depuis 2006, et ci-dessous la liste des parkings de la ville.

Voici la liste des parkings avec le nombre de places disponibles :

| | |
|-------------------------|----|
| 8 mai 45 | 7 |
| 182/184/186 LECLERC | 5 |
| 2 ^{ème} DB | 20 |
| ALOUETTES | 15 |
| ALSACE-LORRAINE | 28 |
| BEER | 9 |
| BOUVREUILS | 13 |
| CCAS | 16 |
| CLEMENCEAU | 24 |
| COTY | 14 |
| ECOLES | 27 |
| GROUPE SCOLAIRE SCHUMAN | 17 |
| JEAN XIII | 44 |

| | |
|-----------------------|----|
| KENNEDY | 45 |
| KUHLMANN | 29 |
| LAMBERSART REPUBLIQUE | 29 |
| LAVOISIER | 16 |
| LECLERC CLEMENCEAU | 9 |
| LILAS | 12 |
| ZEPELIN | 49 |
| PEUPLIERS | 19 |
| PIERRE CURIE | 21 |
| PLACE DE GAULLE | 43 |
| PLACE DE LA GARE | 25 |
| ROMANET | 33 |
| ROSIGNOLS | 15 |

| | |
|--------------------------|----|
| MARECHAL DE BOUFFLERS | 68 |
| SITE DUCROCC | 53 |
| SQUARE DE LA RENAISSANCE | 12 |
| STADE KETELS | 33 |
| TASSIGNY | 66 |
| TASSIGNY ROCADÉ | 8 |
| TULIPES | 12 |
| VAUBAN CPAM | 12 |
| VAUBAN TULIPES | 7 |
| VERDUN | 17 |
| VERTES FEUILLES | 29 |
| VICTOR HUGO | 50 |
| VIOLETTES | 7 |

Quelques exemples de réalisations depuis 2006 :

Stade Ketels (33 places dont une PMR), entrée du groupe Schuman (22 places et 1 PMR), parking rue du Général-Leclerc à côté de la rue Clémenceau (9 places), parking sécurisé rue des Ecoles, mise en place d'un enrobé et aménagement du parking de la rue de Boufflers, rénovation et mise aux normes du parking du Béguinage, création de 3 places PMR, aménagement de la voirie du stade Caby et d'une place PMR, remise aux normes du parking de la rue Kennedy avec création de 2 places PMR, aménagement de la voirie de la rue de l'Yser partie comprise entre la rue Georges Maertens et la rue des cottages fleuries. Rénovation et passage à 67 places et 2 places PMR rue des Vertes-Feuilles, 2 places PMR rue de Verdun.

En 2012, d'autres travaux sont programmés, notamment rue Chanzy pour doubler le nombre de places, et dans le Square Bertou qui fera l'objet d'un réaménagement paysager avec 12 places dont 2 PMR. Il est à noter également que les entrepreneurs qui construisent de nouveaux collectifs sont tenus de réaliser des emplacements de parking en conséquence afin de ne pas empiéter sur l'offre de la voirie.

Incivilités : répression et sensibilisation...

En matière de stationnement, les deux sont complémentaires. Aux personnes qui pensent que la répression n'est pas suffisante, il faut signaler que ce sont 1536 contraventions qui ont été données par la police municipale ces 5 dernières années à Saint-André. Et rappeler également que la police municipale est une force complémentaire de la police nationale : elle ne saurait s'y substituer totalement.

Plus importante sans doute est la prévention : ce dossier s'inscrit d'ailleurs dans une démarche de sensibilisation. Nous avons déjà évoqué plus haut les dangers d'un stationnement sur le trottoir ou sur les places handicapées : le stationnement illicite peut entraîner des catastrophes. C'est encore plus vrai aux abords des écoles. Chaque jour, c'est la même pagaille aux heures de rentrées et de sorties d'écoles. Stationnement en double file, enfants qui sortent de la voiture de chaque côté, en courant, et en oubliant de regarder autour d'eux. Il faut d'ailleurs signaler ce cas particulier des enfants : ils n'ont pas la même perception du danger que les adultes. C'est d'abord bien sûr un problème de stature : plus petits, ils n'englobent pas un champ visuel aussi important, ils apprécient mal des distances et les vitesses, se sentent en sécurité et n'ont pas non plus la notion de mort.

Pour limiter au maximum les accidents, la ville de Saint-André a mis en place des dispositifs de sécurité : suite au déménagement du collège Jean-Moulin, une esplanade a été créée en 2010 pour permettre aux collégiens d'attendre l'ouverture des portes en toute sécurité. En 2009 déjà, ce sont les abords de l'école des Peupliers qui avaient reçu le même aménagement. En 2012, c'est l'entrée de l'école Jules-Ferry (côté Chanzy) et du collège Saint-Joseph, rue de l'Amiral-Courbet, qui se verront pourvus également d'un parvis sécurisé par des potelets et barrières.

Des personnes en emplois aidés sont également présentes aux sorties d'écoles pour canaliser les enfants. Et bien sûr la police municipale assure là son rôle de protection.

Mais les parents d'élèves et les usagers doivent aussi être vigilants et peuvent trouver des solutions : proscrire le stationnement en double file, se garer plus loin et marcher un peu, organiser des ramassages à tour de rôle pour réduire le nombre de voitures, ou venir à pied. Les automobilistes qui ne déposent pas d'enfants ne doivent pas oublier de ralentir et d'être sur leurs gardes à l'approche des établissements scolaires.



La Ville Sympa...



Cas particuliers :

➤ **Les déménagements** : la mairie peut vous procurer un arrêté municipal pour un stationnement exceptionnel en cas de déménagement (ou emménagement) : une signalétique vous permettra de vous installer devant votre porte en toute sécurité et légalité. Adressez-vous aux services techniques (03 20 63 07 47) au moins 15 jours avant.

➤ **La zone bleue** : cette zone bleue a pour objectif de réduire le nombre de voitures « ventouse » : celles des personnes travaillant en centre-ville et laissant leur véhicule stationné devant les commerces toute la journée. Elle les incite à privilégier les parkings situés à proximité du centre comme les parkings Ketels et Alsace-Lorraine. La zone bleue, gratuite et limitée à 1h30, permet aux commerçants, artisans et professions libérales de continuer à accueillir leurs clients (ou patients) en leur laissant la possibilité de se garer à proximité des commerces dans lesquels ils souhaitent se rendre. Vous trouverez des disques de stationnement chez vos commerçants ou en mairie. Ci-dessus le plan de la zone bleue.

Des dispositifs pour la sécurité...

Protéger les piétons et les riverains est une priorité absolue pour l'équipe municipale. C'est pourquoi, à Saint-André ont été établies des **zones 30** et des zones de rencontre. La différence entre les **zones 30** et les voies simplement limitées à 30, est que les premières sont aménagées (ralentisseurs, etc.). Les **zones 30** apportent surtout la tranquillité des habitants : moins de bruit, moins de danger en sortant de chez soi. C'est aussi une façon de canaliser la circulation sur les grands axes et d'éviter le passage de véhicules trop rapides, à la recherche d'un « raccourci ». Dans ces rues des **zones 30**, il est à noter qu'en cas de sens unique, les cyclistes peuvent désormais rouler en contre-sens : c'est le concept du double sens cycliste avec une signalétique et des aménagements spécifiques. A Saint-André c'est près d'une quinzaine de rues qui ont ainsi été aménagées pour favoriser et sécuriser les déplacements des cyclistes. Parfois source d'inquiétude avant leur réalisation, les doubles sens cycliste sont maintenant rentrés dans nos pratiques et permettent de faire baisser de manière notable la vitesse des automobilistes. Ceux-ci doivent s'habituer à ce nouveau concept et prendre de bons réflexes : vérifier aux carrefours l'arrivée éventuelle d'un vélo, même si la voie est en sens interdit aux voitures. La ville développe d'ailleurs un partenariat avec l'ADAV (Association Droit Au Vélo).

La zone de rencontre, elle, donne la priorité absolue aux marcheurs : ils peuvent traverser où ils veulent. Les véhicules motorisés sont autorisés à circuler à 20 km/heure seulement.



... qui veut le rester !



Des trottoirs pour les piétons



Rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons, aux handicapés sur chaise roulante, aux cyclistes de moins de 8 ans circulant lentement. Les cyclistes de plus de 8 ans ne sont pas autorisés à utiliser les trottoirs, sauf bien sûr, s'ils marchent en tenant leur vélo à leur côté. Signalons d'ailleurs ici que les cyclistes sont soumis au code de la route et que s'ils enfreignent ce code, certes, on ne peut pas leur retirer des points sur leur permis de conduire, mais par contre celui-ci peut être suspendu !

Le piéton engagé sur le passage piéton **ou montrant clairement l'intention de traverser est prioritaire**. Ne pas respecter cette priorité, c'est s'exposer à

ce qu'il cherche une autre façon de traverser : en effet, lorsque les voitures « grillent » le rouge d'un côté tandis que de l'autre côté, les véhicules démarrent en trombe et « forcent » le piéton à traverser en courant, celui-ci n'a plus qu'une « fenêtre » de quelques secondes pour passer et se sent parfois plus en sécurité en dehors des « clous », ce qui est un comble !

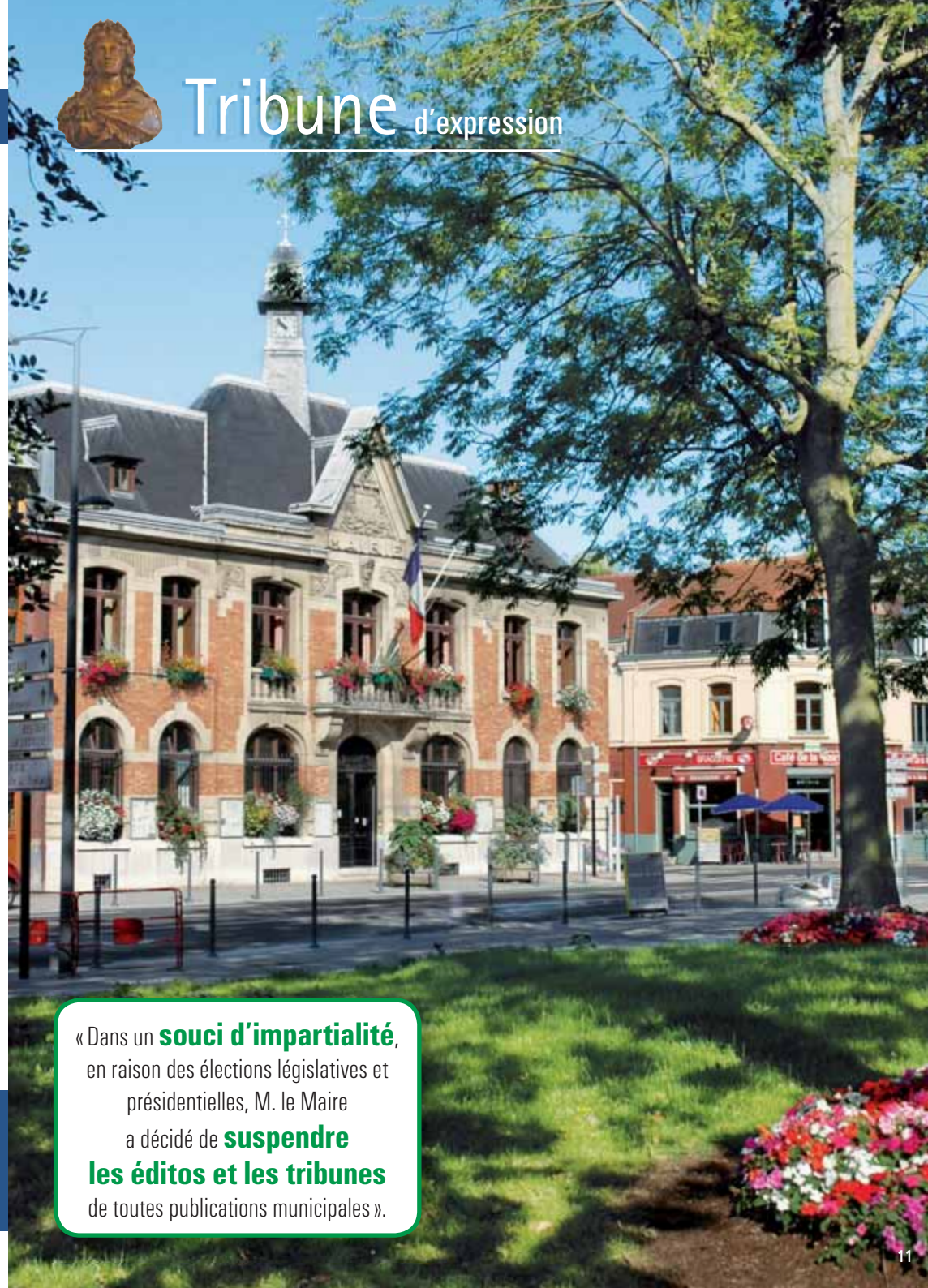
Alors, ayons un peu de respect, et n'oublions pas que l'on redevient piéton en quittant son véhicule...



A qui le haut du pavé ?

On le connaît peu, mais il existe aussi une sorte de « code » du trottoir. L'habitude de conduire à droite nous fait souvent marcher du côté droit du trottoir. Mais en réalité, il faut toujours laisser le « haut du pavé » (le côté proche des maisons) au plus « fragile ». C'est-à-dire que les adultes doivent laisser le côté près des habitations aux enfants et aux personnes âgées, les jeunes aux plus anciens, les hommes aux femmes, etc. Hérité d'abord du savoir-vivre de nos ancêtres qui laissaient le côté le moins sale des rues à leurs dames, cette habitude devrait être reprise avec bon sens : un enfant ou une personne âgée, une femme enceinte, une personne blessée ou handicapée peut être plus facilement déséquilibré surtout en croisant quelqu'un sur un trottoir étroit : du côté de la route, il risque en cas de chute d'être happé par une voiture, côté des maisons, il ne craint rien.

Pour conclure, sachez que vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant les règles de circulation, de stationnement, et de voirie, auprès des services techniques (au 03 20 63 07 47), et sur de nombreux sites Internet (par exemple : <http://www.easydroit.fr> ; <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Circulation/Stationnement> ; <http://www.certu.fr>)



« Dans un **souci d'impartialité**, en raison des élections législatives et présidentielles, M. le Maire a décidé de **suspendre les éditos et les tribunes** de toutes publications municipales ».

Qu'est-ce que c'est ?



Vous avez sûrement remarqué ces petits logos qui se multiplient partout sur les documents que vous recevez : programmes, invitations, ou sur les affiches. Les accros des nouvelles technologies savent sans aucun doute ce que c'est. Pour les autres, voici l'explication : il s'agit de QRcode (en anglais, Quick Response Code) autrement dit « code pour une réponse rapide », abrégé « code flash ». Ce logo fonctionne sur le même principe que les codes-barres des magasins. Ils peuvent contenir des informations telles qu'une adresse web, du texte, des numéros de téléphone ou autre. Si vous possédez un téléphone portable adapté ou une webcam, vous pouvez « lire » le code qui renvoie automatiquement à ce contenu. Le code ci-contre par exemple, est celui qui renvoie au site Internet de la ville de Saint-André. En le scannant avec votre téléphone, vous serez immédiatement mis en lien avec notre site et pourrez consulter celui-ci depuis votre portable. D'autres codes seront mis en place ponctuellement sur les documents municipaux, et vous permettront d'accéder directement aux informations supplémentaires non développées sur le document.

Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 16 janvier au 14 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur **la qualité de l'environnement de l'habitat**, la seconde aborde **les problèmes d'insécurité** auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Attention, soyez vigilant : il sera muni d'une carte officielle l'accréditant et réalisera l'enquête sur un ordinateur portable. En cas de doute, ou pour tous renseignements complémentaires, téléphonez au 03 20 62 87 25

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à cet enquêteur.

Le carnet

Naissances : Lisete Cordeiro, le 26 septembre - Michael Wilson, le 25 octobre - Gabie Boulanger, le 27 octobre - Timéo Hennebelle, le 28 octobre - Margaux Baeyens, le 31 octobre - Astrid Domingues, le 4 novembre - Aurélie Guyomard, le 24 novembre - Lazare Fourlegnie, le 27 novembre - Joseph Deschryver, le 13 décembre - Julia Bataille, le 15 décembre - Ethàn Jakubiak, le 17 décembre - Gabriel Leclercq, le 23 décembre - Laura Servoin, le 26 décembre - Mara Diarra, le 27 décembre.

Mariages : Damien Charlet et Suzy Vanmoerkerke, le 9 septembre - Patrick Sottiau et Roberte Vandeveugle, le 10 septembre - Romain Myller et Sophie Artois, le 16 septembre - Loïc Troyon et Laurie Vanhille, le 17 septembre - Georges Da Silva et Virginie Deberdt, le 23 septembre - Gaëtan Gambin et Audrey Séné, le 24 septembre - Jérôme Lallemand et Alexia Danjou, le 8 octobre - Eric Laffitte et Dorothee Hus, le 22 octobre - François-Michel Bonnel et Sandrine Coryn, le 10 décembre - Benjamin Collin et Karima Bousif, le 10 décembre - Mickaël Willems et Gwendoline Bakowski, le 17 décembre.

Décès : Robert Dubrulle, le 29 octobre - Steve Taicon, le 30 octobre - Monique Grammet veuve Fertin, le 4 novembre - André Decottignies, le 4 novembre - Jules Marquant, le 4 novembre - Angélique Petillon, le 12 novembre - Daniel Cnockaert, le 17 novembre - Chantal Nollet, le 19 novembre - Marie-France Barte, le 22 novembre - René Bibard, le 22 novembre - Véronique Vanoost épouse Ciappara, le 27 novembre - Catherine Hoffmann, le 1^{er} décembre - Gérard Adriaenssens, le 4 décembre - Denise Poulin veuve Wolak, le 21 décembre - Bruno Lanchantint, le 25 décembre - René Van Belle, le 26 décembre

Nous vous rappelons que conformément à la loi sur le respect de la vie privée, vous devez signaler en mairie (service état civil ou communication) votre souhait de voir paraître dans ces lignes votre mariage ou la naissance de votre enfant.

Développement durable

Une semaine pour l'environnement...

La désormais traditionnelle semaine du développement durable aura lieu du 1^{er} au 7 avril et la ville de Saint-André prévoit des manifestations à cette occasion.

Pour ouvrir d'un bon pas cette semaine, une initiation à la marche nordique sera organisée en collaboration avec le syndicat d'initiative, l'ASPTT de Lille, VIF, et la Fédération Française de Cardiologie, le dimanche 1^{er} (départ de la gare à 9h30). Le mardi, vous pourrez vous offrir une séance de réflexologie plantaire (attention, places limitées).

Mercredi 4, un atelier d'activités à base de récupération, un atelier nature et jardin et une visite du jardin des pollens de Villeneuve d'Ascq sont programmés. Enfin, les enfants jusqu'à 10 ans sont attendus dans le parc municipal le samedi 7 avril à partir de 10 heures pour une chasse aux œufs !

Pour plus de renseignements et pour les réservations, adressez-vous au service technique de la mairie au : 03 20 63 07 47.



Que la lumière soit... efficace et économique !

En 2005, la ville a délégué à ETDE la gestion globale de l'éclairage public qui représente dans notre commune 1300 points lumineux reliés à 30 armoires basse tension. Tout en respectant l'objectif fort d'économie d'énergie, un vaste chantier de modernisation du réseau et de valorisation de l'éclairage a été mis en œuvre.

Résultats : un système performant qui a apporté des économies d'énergie grâce à un paramétrage fin des allumages et extinctions, un réseau sûr (le taux de panne a diminué de 70% en un an), une continuité de service permettant des interventions rapides et une synchronisation des allumages sur toute la ville.

Pour tous renseignements supplémentaires : Thierry Monteny, directeur des services techniques au 03 20 63 07 42.



Thierry Monteny travaillant sur le nouveau système de gestion

Sophia : un accompagnement personnalisé pour les diabétiques

L'Assurance Maladie, déploie de nouveaux services personnalisés afin de répondre aux besoins des assurés. Entre dans ce cadre le dispositif Sophia, service d'accompagnement des malades chroniques. Pour l'instant, Sophia concerne les patients diabétiques, mais le procédé sera bientôt étendu à d'autres pathologies. En adhérant au dispositif, les patients bénéficient d'un suivi personnalisé. Des outils pédagogiques et des infirmiers-conseillers en santé les aident à mettre en œuvre les recommandations de leur médecin traitant et à mieux vivre leur diabète au travers de rendez-vous téléphoniques réguliers. Les adhérents ont ainsi tous les éléments nécessaires pour devenir acteurs de leur santé.



Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.sophia-infoservice.fr ou appelez un conseiller en santé au 0 811 709 709 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Méfiance !

Suite à une recrudescence des vols par ruse, la préfecture du Nord appelle à la vigilance. Méfiez-vous des faux policiers, faux travailleurs qui tenteraient d'abuser votre confiance.

N'ouvrez pas sans avoir vérifié la détention d'une carte professionnelle ou d'un ordre de mission. N'hésitez pas à demander de la glisser sous la porte. Sans carte, refusez toujours l'accès.

Il est recommandé d'installer une chaîne à la porte. C'est un premier obstacle pour les voleurs et cela permet à l'occupant de l'habitation de parler avec une personne qui se présente d'une manière relativement sûre.

Si vous avez un doute, faites le 17 ou appelez votre commissariat ou votre gendarmerie. Si quelqu'un prétend être de la police, téléphonez à la police et demandez si l'agent en question est bien de service (ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne l'agent : il peut s'agir du numéro d'un complice).

Ne montrez jamais à un inconnu l'endroit où vous mettez votre argent ou vos bijoux.

Si malgré tout vous êtes victime d'un vol, ne résistez pas et déclarez immédiatement le vol au 17 sans rien toucher dans l'habitation.

Agenda

18 février

Loto : USSA Football, salle André-Wauquier.

19 février

Loto : APEL Saint-Joseph, salle André-Wauquier.

21 février

Don du sang de 10h à 13h et de 15h à 19h30, salle André-Wauquier.

25 février

Soirée cabaret : Saint-André/Wieliczka, salle Saint-Jean.

Repas dansant : USSA Cyclisme, restaurant scolaire « les Peupliers ».

26 février

Ducasse à Pierrot : Cercle Saint-Jean, salle Saint-Jean.

Du 5 au 16 mars

Festival « Tête en l'Air » par le Zem Théâtre, salle André-Wauquier.

10 mars

Exposition : Nord Promotion Loisirs, salle André-Wauquier.

17 mars

Soirée familiale : Saint-André/Wieliczka, restaurant scolaire « les Peupliers ».

Soirée familiale : USSA Basket, salle Saint-Jean.

18 mars

Concert du printemps : avec ton cœur, salle André-Wauquier.

20 mars

« Mon premier Concert », par les élèves de l'école de musique à 18h30, salle André-Wauquier.

23 mars

Soirée familiale : APEL la Cessoie, salle André-Wauquier.

24 mars

Tirage au sort + loto : COTIF, salle André-Wauquier.

Soirée dansante, Déclic'Rock, salle Saint-Jean.

Soirée familiale : les Amis de Dormagen, restaurant scolaire « les Peupliers ».

25 mars

Scouts : fête de groupe annuelle, salle André-Wauquier.

« Avec ton Chœur » : Concert de Printemps

Le 18 mars prochain aura lieu le concert de printemps de la chorale andrésienne. Le spectacle se déroulera à partir de 15h30 salle André-Wauquier. Au programme de cette manifestation : de la variété française, de Goldman à Ferrat, en passant par Calogero ou Lavilliers, autrement dit, pour tous les goûts !

Si vous souhaitez passer un bon après-midi musical, réservez votre place à l'un de ces numéros : 03 20 78 61 93, 03 20 93 13 00, 06 70 22 19 47 ou 03 59 03 04 92. Les programmes sont en vente à 7€ et 5€ pour les enfants de moins de 10 ans.



Programme

Voici la nouvelle saison du Zeppelin, espace d'art et de culture de Saint-André. En cette année 2012, les masques et le théâtre seront particulièrement à l'honneur dans une programmation étudiée pour tous les publics.

(Tarif plein : 8€, tarif réduit : 5€, - de 12 ans : 3€)

> « Masqueries, Théâtres et Carnavaux »

Par Francis Debeyre - Têtes et Légendes.
Entrée libre aux horaires d'ouverture du Zeppelin.
Du 3 janvier au 25 février, exposition tout public.

> Sortir du corps, théâtre à partir de 13 ans

Par Cédric Orain - Compagnie l'Oiseau Mouche.
Vendredi 24 février à 20h30.

> Quai Ouest (Esquisse) théâtre à partir de 13 ans

Par Pierre Foviau - Compagnie Les Voyageurs - Tarif unique : 5€.
Jeudi 15 et vendredi 16 mars à 20h30.

> L'autre, mouvement / théâtre d'objet

Tout public à partir de 6 ans

Par Claudio Stellato.
Mardi 10 avril à 20h30.

> Loin d'être fini, théâtre à partir de 13 ans

Par Gilles Defacque - Le Prato.
Vendredi 11 mai à 20h30.

Les Devil Blues en concert

Vous les avez découverts l'année dernière pour leur premier concert à Saint-André. Ils nous reviennent en 2012. Ne les ratez pas : cela se passera le 26 février à la salle Wauquier à partir de 16 heures. Fred, guitariste, et Hugues, percussionniste vous distilleront « leur » blues du diable, inspiré d'Eric Clapton ou de Stevie Ray Vaughan. Le spectacle est gratuit : ce serait dommage de ne pas en profiter. Si vous voulez un aperçu de leur musique profonde et authentique, retrouvez-les sur www.myspace.com/thedevilblues.

Renseignements au 03 20 63 07 46.



LE ZEPPELIN

ESPACE D'ART & DE CULTURE



Le Zeppelin vous propose également des stages de théâtre pour débutants ou confirmés :

> Masques et chœur

Proposé par la compagnie Joker et dirigé par Hacid Bouabaya.

Samedi 5 et dimanche 6 mai, samedi 19 et dimanche 20 mai à destination des comédiens professionnels et amateurs (même débutants).

> Monologues de Shakespeare

samedi 24 et dimanche 25 mars.
et Scènes dialoguées de Shakespeare
samedi 14 et dimanche 15 avril.

Proposés par Les Voyageurs et dirigés par Pierre Foviau. Tout public à partir de 13 ans (ayant au moins un an de pratique théâtrale).

Renseignements et réservations :

LE ZEPPELIN - Espace d'art & de culture de Saint-André
23, rue Alsace-Lorraine - tél. 03 62 65 82 01
accueil@lezeppelin.fr



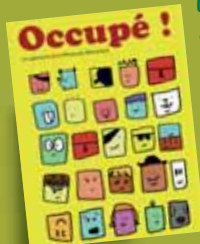


10^{ème} Festival Tête en l'air

C'est le Zem théâtre, installé dans le quartier Wazemmes à Lille, qui propose ce festival de spectacles pour jeunes enfants (et pour les grands enfants aussi !). Des bénévoles, habitants de Wazemmes et des étudiants, organisent régulièrement des événements et projets culturels tels que ce festival. Nous avons le plaisir d'accueillir cette année à Saint-André la 10^{ème} édition de « Tête en l'air ».

Au programme :

- **Le 5 mars, à 10h30 et 15h** : Rêves Pirates, histoire d'une radio pirate pas comme les autres... à partir de 6 ans, par la Cie Goutte aux nez.



- **Le 6 mars, à 10h30 et 15h** : Occupé, spectacle pour les tout-petits, avec un coffre magique... à partir de 10 mois, par la Cie Minuscule Mécanique.

- **Le 7 mars, à 10h30 et 15h** : Contes Animaux pour Clavier Mal Intentionné, une histoire de blues et de ferme... à partir de 6 ans, par la Cie Désaccord Majeur

- **Le 14 mars, à 14h et 18h** : Des Ogres et des Usines, une petite fille tyrannique découvre le malheur des enfants au travail... à partir de 7 ans, par la Cie Diversevers

- **Le 15 mars, à 14h et 18h** : Tchao !!!, un divorce chez Arlequin... à partir de 6 ans, par Le Théâtre de l'Ordinaire

- **Le 16 mars, à 14h30 et 20h** : Ma Chère Alice, le pays des merveilles revu et corrigé... à partir de 10 ans, par la Cie La Minuscule Mécanique

Prix de la place : 4€
Pour tous renseignements et réservations : 03 28 36 94 15
 ou theatrezem@free.fr



La symphonie des palettes expose...

Le samedi 10 mars, la Symphonie des Palettes, section andrésienne de Nord Promotion Loisirs, organise son exposition annuelle. Le thème retenu cette année est la fête dans le monde.

Thème peut-être inspiré aux membres de l'association par cette citation d'Eugène Delacroix : « le premier mérite d'un tableau est d'être une fête pour l'œil. » ?

Avis donc à tous les peintres amateurs qui souhaitent mettre la fête et la joie en couleurs : ils peuvent s'inscrire jusqu'au 1^{er} mars auprès de madame Coquelle (au 03 20 40 73 80) pour participer à la journée, et ceci même s'ils ne sont pas adhérents.

Cette animation est organisée en collaboration avec les seniors du CCAS, les jeunes du foyer Pestalozzi, et les résidents du Clos Fleuri.

Les participants (uniquement) peuvent commander leur repas au prix de 5,70€ ou ramener leur pique-nique !

Samedi 10 mars de 9h à 18h, salle Wauquier, entrée libre.

Renseignements : 03 20 40 73 80.



Éclats de vie

Marché de Noël : joujoux, bijoux, houx...



Des joujoux (presque) par milliers, des bijoux, du houx, des coussins choux et pas trop de genoux abîmés, c'est le bilan du marché de Noël : les genoux, ce sont ceux des patineurs amateurs qui ont bien profité de la patinoire installée à cette occasion. Les joujoux, bijoux et coussins, ce sont quelques objets vendus parmi bien d'autres par les associations de jumelage allemand et polonais. Vendus comme des petits pains, car le public était au rendez-vous et a proprement dévalisé les stands. Ce marché traditionnel est né en 1993 de la collaboration des associations de jumelage et de la ville. Devant le succès rencontré, il a été transposé il y a quelques années de la mairie à la salle Wauquier.



Nouveaux Andrésiens : un parcours en mairie, suivi d'un parcours dansé

Parmi les quelques 200 nouveaux Andrésiens de 2011, ils étaient près d'une centaine ce 1^{er} décembre, au rendez-vous qui leur est consacré chaque année en mairie.

Après avoir parcouru les couloirs de l'hôtel de ville, guidés par les élus, afin de repérer les différents services, ils ont été reçus par Olivier Henno, maire, qui leur a souhaité la bienvenue en leur dressant le portrait de Saint-André « ville à échelle humaine, ayant conservé sa personnalité au sein de la métropole ». Après un cocktail dînatoire où les Andrésiens ont pu discuter avec les élus et les responsables de services, la soirée s'est achevée avec le spectacle « Parcours dansé » à la salle Wauquier. Spectacle proposé dans le cadre des Belles Sorties de Lille métropole où l'on a pu admirer notamment la danseuse Caroline Carlson.



Installation du nouveau conseil des jeunes

Le 7 décembre, les 19 nouveaux conseillers du Conseil des Jeunes ont été officiellement investis dans leur mandat par Rudy Delaplace, adjoint à la jeunesse.

Ils ont ensuite présenté aux élus leurs projets pour l'année 2012. Trois projets dirigés vers les personnes : une journée intergénérationnelle avec les aînés de notre ville, un forum des métiers pour faire découvrir aux collégiens des métiers passion, un échange européen avec les jeunes allemands et polonais. Et trois projets mettant en valeur notre commune : une exposition-photos « avant-après » pour découvrir l'évolution de Saint-André à travers le temps, un programme « ville propre » sous forme d'ateliers de sensibilisation et d'un week-end nettoyage, et enfin, la création d'un parcours d'activités physiques dans la ville.



Hervé Ghesquière à Saint-André : une médaille pour des retrouvailles

Le maire n'avait pas pu lui offrir la médaille de la ville lors de sa nomination de citoyen d'honneur de Saint-André le 25 octobre 2010, c'est désormais chose faite : Hervé Ghesquière a été reçu par les élus à la mairie le 27 décembre dernier. Une réception simple, en guise de retrouvailles pour l'ex-otage et Olivier Henno, son ancien camarade de lycée et de rugby. Le maire de Saint-André et le journaliste ont évoqué chacun à leur tour quelques anecdotes de leurs souvenirs de jeunesse, renchériés par les amis présents, qui revoyaient Hervé Ghesquière pour la première fois depuis sa libération.

Ce dernier s'est avoué très ému de la mobilisation de tous ces gens, amis ou inconnus, qui ont participé à de nombreuses manifestations de soutien à Saint-André notamment, ému aussi de recevoir cette médaille, la première qu'on lui ait remis.



Présentation des vœux pour 2012



Marie-Louise DUMETZ

M. Henno a remis la médaille de la ville à Madame Dumetz pour son action au sein du Club Nord Madame et à l'occasion des 30 ans du club. C'est en 2005 que Marie-Louise entre au club, pour très vite, être élue vice-présidente. En 2007, Geneviève Wicquart, membre fondatrice en 1982 et présidente depuis 1985, décide de laisser les rênes : c'est ainsi que Madame Dumetz a été élue à sa place en 2008.

Le club est affilié à la fédération départementale des clubs Nord Madame, créés en 1971. La philosophie du club ? Sortir du quotidien et s'évader à l'aide d'animations, de conférences et de visites. *« Cette année, nous avons eu 22 conférences. Les thèmes sont toujours très variés, allant du chocolat à Napoléon, en passant par les sorcières du 17^{ème} siècle ou l'histoire de la photographie. »*

Les 80 adhérentes de l'association peuvent également participer à des sorties ou des voyages : *« Nous organisons un voyage de printemps et un voyage d'automne, et des sorties : en octobre nous avons visité le musée Hergé à Louvain, en mars, ce sera le musée d'arts décoratifs Duesberg à Mons. Nous allons également à des concerts de l'ONL. »*

Bref, entre les activités du club et ses passions pour le cinéma et les voyages, cette ancienne secrétaire de direction ne s'arrête jamais.

« Je ne vois pas le temps passer. » Elle encourage toutes les femmes (sans limites d'âge) qui ont envie de se détendre tout en se cultivant, à rejoindre le club.

Vœux aux associations, entreprises, et vœux à la population

Olivier Henno a longuement évoqué la situation économique actuelle lors de ses allocutions à ses concitoyens, en insistant sur le fait qu'il n'acceptait pas un fatalisme porté notamment par les agences de notation :

« S'il y a catastrophe, c'est parce qu'elles l'annoncent. Quand elles désignent un Etat qui ne peut pas payer la dette, on lui fait payer plus cher cette dette, et donc, il ne peut plus la rembourser. C'est exactement le scénario grec. »

Il a affirmé que nous *« avons des raisons solides de résister aux sirènes négatives et déprimantes de l'austérité et du déclin, en exigeant nos faiblesses et en développant notre potentiel, qui est indéniable et important. »*

Le maire a ensuite émis 7 vœux pour cette nouvelle année à Saint-André : une gestion saine des finances publiques, un développement constant des logements pour tous, une politique pour l'emploi, le travail et l'économie, une qualité du service public, un environnement harmonieux pour notre ville dans un esprit de développement durable, une ouverture sur le monde à travers jumelages et citoyenneté européenne, et enfin, la tenue d'une politique ambitieuse en faveur de la culture, de la jeunesse et du sport.

La cérémonie des vœux aux forces vives s'est terminée par la remise de décorations à 3 Andrésiens méritants : M. et Mme Benoit (voir leur portrait en page 29) et Marie-Louise Dumetz (voir ci-contre).

La cérémonie aux Andrésiens, elle, s'est achevée par le tirage au sort des 20 gagnants du concours pour un voyage à Dormagen, notre ville jumelle en Allemagne.

Rudy Delaplace, adjoint à l'enseignement, la jeunesse, l'animation et la culture, a accueilli le public le mercredi 18 janvier.

Christophe Lyaen, conseiller en charge de l'éducation et de la voirie, s'est chargé du mot d'accueil à la cérémonie des Andrésiens, le vendredi 20 janvier.

Les cérémonies de vœux se sont déroulées cette année **sous le signe de la petite enfance**. En effet, c'était le thème décliné sur la carte de vœux à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle crèche en 2012. En prélude aux 3 cérémonies a été diffusé aux invités le film « Tantôt », réalisé par le Zeppelin. Sorte de fable humoristico-philosophique, le court-métrage raconte l'histoire d'une marionnette qui vit sa vie entière en une dizaine de jours à Saint-André.

Vœux du personnel municipal aux élus :

En ces temps de crise, Dominique Gros, directeur général des services, a assuré que notre commune, elle, conservait ses 3 « A » à savoir les A de : Action, Ambition, et Adaptation. Agir, être fier d'offrir les meilleurs services aux administrés, et s'adapter à la crise qui exige des employés du dévouement et la capacité de se substituer parfois aux entreprises : voilà ce que M. Gros souhaite conserver pour cette année 2012, avec l'espérance, peut-être, d'un quatrième A, celui de l'Amélioration.

Olivier Henno, après avoir approuvé et renchéri les vœux de son dgs, a eu pour sa part le plaisir de remettre les médailles du travail vermeil à Marie-Françoise Boda, rédacteur-chef et Monique Chélabi, adjoint administratif principal de 1^{er} classe. Il a ensuite souhaité une excellente retraite à Michel Huylebroeck, Bernard Parent, Patrick Nys, Annie Martreux et Monique Vitel.



Brèves de ville

Banquet du 11 novembre

Le traditionnel banquet du 11 novembre a rassemblé quelques 120 anciens combattants et leurs conjointes. Après avoir assisté aux cérémonies de commémoration au cimetière et au monument aux morts, les convives ont apprécié l'excellent repas préparé par le service restauration de la ville et ont passé un agréable après-midi ensemble.



Banquet de Noël

Les aînés de Saint-André se sont retrouvés le 27 novembre pour célébrer avec un mois d'avance la fête de Noël. Ils ont reçu un petit cadeau et ont surtout profité de l'après-midi pour s'amuser, danser et bavarder en toute convivialité. Les banquets de nos seniors sont des rendez-vous incontournables pour beaucoup d'entre eux. Les traditions qui y sont liées sont toujours autant attendues : tombola, interventions musicales, séances de valses, tango, madison, ou rock' and roll !

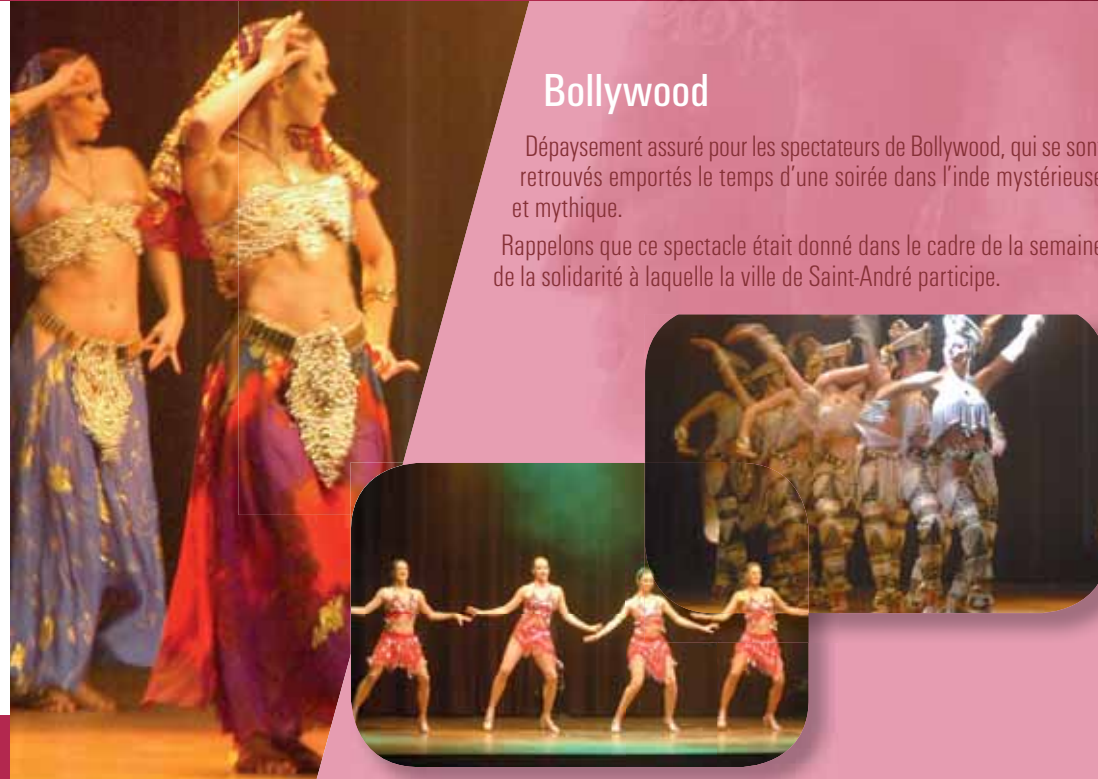
Pour les aficionados, rendez-vous le 1^{er} avril, et ce n'est pas un poisson !



Bollywood

Dépaysement assuré pour les spectateurs de Bollywood, qui se sont retrouvés emportés le temps d'une soirée dans l'Inde mystérieuse et mythique.

Rappelons que ce spectacle était donné dans le cadre de la semaine de la solidarité à laquelle la ville de Saint-André participe.



Deulie a accueilli le père Noël

Ce sont les petits Andrésiens qui étaient contents de le voir ! Qui ? Le père Noël, bien sûr, arrivé directement de Laponie, avec ses rennes. Pour la circonstance, Deulie, ambassadeur de l'office de tourisme du Val de Deule, l'a accompagné lors de sa visite dans notre commune. Les enfants ont pu faire des photos souvenirs, et glisser à l'oreille du célèbre bonhomme rouge quelques souhaits de cadeaux pour leurs petits souliers.



C'est signé !

Dans le précédent Saint-André Magazine, nous vous annoncions la création d'un Point d'Accès au Droit. La signature de la convention l'instituant a eu lieu le 30 novembre dernier. Eric Négron, Président du Tribunal de Grande Instance de Lille et président du Conseil départemental des points d'Accès au Droit, Emmanuel Masson, bâtonnier et Pascal Darras président de la chambre départementale des huissiers de justice ont apposé leur paraphe avec M. le maire sur le document officiel. Concrètement, le PAD se situe dans un local de la mairie, vous pouvez y rencontrer des professionnels qui apporteront des réponses à toutes vos questions administratives ou juridiques (voir article page 23 du magazine précédent).

Si vous êtes intéressé, prenez rendez-vous auprès de l'hôtesse d'accueil.





Des nouvelles de l'USSA Football...

Deux mille douze a commencé en fanfare pour l'USSA Foot avec le 2^{ème} réveillon du nouvel an organisé par les bénévoles de l'association. Une petite centaine de convives se sont échangés les souhaits de bonne année sous les cotillons. Mais les membres de l'association pensent déjà aux rendez-vous à venir. Tout d'abord, un grand loto ouvert à tous sera organisé le 18 février à la salle Wauquier. De nombreux lots seront mis en jeu dont une TV LCD Led, un PC portable, un VTT. Une petite restauration et une buvette seront disponibles sur place ; les portes seront ouvertes dès 16h30 et le loto débutera à 18h.

Les réservations sont à prendre au 06 64 50 51 93.

A noter également : le 24 mars aura lieu le tirage au sort qui déterminera les passages des équipes pour le Tournoi de football de la Pentecôte.



Soirée cabaret Wieliczka

L'association franco-polonaise vous propose une soirée Cabaret le 25 février à partir de 19h30. C'est le ténor Régis Willem qui animera la fête avec ses reprises de Luis Mariano et des chansons des années 30. Ambiance rétro garantie !

Pour tous renseignements :
06 77 19 51 97, et sur
<http://standrewieliczka.free.fr>

Des vacances sportives...

Noël est déjà loin pour les petits basketteurs de l'USSA Basket qui ont reçu à cette occasion de bonnes coquilles.

L'association propose un stage de sport ouvert aux enfants de 6 à 11 ans. Ce stage aura lieu du 23 au 27 avril et du 30 avril au 4 mai de 8h à 17h. Attention, la cantine est obligatoire et un certificat médical sera demandé.

Pour tous renseignements, adressez-vous les mercredis après-midi à la salle des sports Schuman à Michel Brunet, Yannick Carpentier ou Isabelle Maréchal, ou téléphonez au 06 63 23 51 44. Et surtout n'hésitez pas à consulter le nouveau site de l'association pour tout savoir sur ses activités : www.ussabasket.fr



Vous aimez lire ?

la bidOthèque lance son prix des lecteurs !

Après un salon du jeu très réussi, qui a réuni une dizaine de ludothèques du Nord/Pas-de-Calais et attiré quelques 500 visiteurs le 6 novembre dernier, la bidOthèque lance un nouveau projet : un prix des lecteurs. Cinq ouvrages ont été présélectionnés : vous êtes invités à les lire, tout ou partie, à donner votre avis et à voter pour votre livre préféré. Voici les 5 livres en question :

- « Du temps qu'on existait » de *Marien Defalvard*,
- « L'Art français de la guerre » d'*Alexis Jenni*,
- « Accabadora » de *Michela Murgia*,
- « Ma petite Française » de *Bernard Thomasson*
- « Nu rouge » de *Frédéric Touchard*.

Ces livres sont disponibles à la bibliothèque et vous avez jusqu'au 30 mars pour les lire. Date à laquelle une réunion d'échanges aura lieu, et où vous pourrez voter. Les résultats seront ensuite diffusés lors de l'assemblée générale de la bidOthèque, le 14 avril au Zeppelin.



Pour plus de renseignements :
la bidOthèque 23, rue Alsace-Lorraine,
03 20 51 66 67
mail : contact@labidotheque.fr -
site : www.labidotheque.fr



Petite rectification...

Dans le précédent magazine, page 18, nous vous parlions du spectacle Impro'café organisé par l'APEL du groupe Schuman. En réalité, il s'agissait de l'ADPE (association des Parents d'Elèves), association des représentants des parents de l'école publique.



Don du Sang : un geste simple et essentiel

L'association des donneurs de sang de Marquette-Saint-André-Wambrechies organise sa prochaine collecte de sang le 21 février de 10h à 13h et de 15h à 19h30 à la salle Wauquier. L'année 2011 a été excellente en terme de dons à Saint-André, sans doute un record pour l'association depuis sa création il y a 22 ans. Le dernier don a réuni 170 personnes dont 40 nouveaux donneurs, notamment des jeunes. L'association remercie vivement toutes ces personnes et les encourage à continuer sur cette voie. Les donneurs de sang recherchent également des bénévoles pour assurer des actions de promotion et multiplier les partenariats avec les autres associations. Voici les dates de collecte prévues pour cette année : les mardis 24 avril, 26 juin, 2 octobre, et 18 décembre, aux mêmes horaires et au même endroit. Si vous n'avez aucune contre-indication médicale, n'hésitez pas à faire ce geste simple de donner votre sang. Vous contribuerez ainsi à sauver des vies humaines.

Renseignements : Jean-François Verdon au 03 62 52 52 56 ou Solange Lesay au 03 20 40 84 73.



Lancement des travaux aux Patios d'Or...

Les travaux ont débuté pour la future résidence dédiée aux personnes âgées, située rue Chanzy. Cette résidence comportera 73 appartements du T1 au T3, adaptés aux seniors, avec de larges balcons ouverts sur les jardins. Un club house sera à disposition au rez-de-chaussée et un régisseur proposera des animations. De nombreux services à la carte seront également disponibles selon les besoins des résidents (télésurveillance, aide-ménagère, etc.)

Pour tous renseignements concernant les projets d'urbanisme de la ville de Saint-André :
Service Urbanisme
Téléphone : 03 20 63 07 64
E-mail : droit.des.sols@ville-saint-andre.fr



Nouvelles entreprises

CARREFOUR EXPRESS

« Mon magasin voisin »
 Alimentation, produits frais, produits régionaux, repas préparés
 82, rue du Général Leclerc
 Directeur : David BERTRAND
 Site web : <http://www.carrefour.fr>
 Ouvert tous les jours de 8h à 21h et le dimanche de 9h à 13h.



Une 1^{ère} pierre à Sainte-Hélène

C'est le 29 novembre dernier qu'a eu lieu symboliquement la pose de la première pierre de la Résidence « Les Rives de Sainte-Hélène » au 58 de la rue Sainte-Hélène. La résidence, réalisée par Habitat 62/59 comprendra 2 bâtiments de 44 et 24 appartements conventionnés PLAI et PLUS. Rappelons que le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) vise à fournir un logement à des personnes en difficulté financière et sociale, avec un accompagnement pour favoriser leur intégration. Le PLUS (prêt locatif à usage social) tend à défendre un habitat solidaire basé sur la mixité sociale.

Les bâtiments, situés le long de la Deûle dont les rives seront aménagées en promenade, comporteront 5 étages, avec un parking semi-enterré. L'intérieur de l'îlot comportera un parking aérien avec des espaces verts. Les appartements offriront des surfaces de 34 m² (T1) à 107 m² (T4).

En tout, la résidence comportera 1 T1, 26 T2, 38 T3 et 3 T4. La livraison est prévue pour janvier 2013. Comme pour l'ensemble des nouvelles constructions du quartier Sainte-Hélène, cette résidence sera certifiée haute performance énergétique (HPE).



Georgine et Guy BENOIT

M. et Mme Benoit ont reçu la plus haute distinction de Saint-André – la plaquette de la ville – pour leur implication dans la vie associative, notamment dans notre commune.

Originaire d'Argenteuil, Guy Benoit a rencontré Georgine en arrivant dans le Nord, à Merville, après son service militaire. Il recherchait une secrétaire pour l'aider dans la confection d'un journal qu'il avait créé et qu'il envoyait aux soldats en Algérie.

Dès cette époque, tous les deux étaient donc déjà très attirés par le domaine associatif. Ce goût se trouva bien confirmé par la suite. En fait, si madame a travaillé 5 années en tant que comptable, avant de s'occuper de l'éducation de ses enfants, et si monsieur a fait carrière comme représentant VRP, c'est bien dans les associations qu'ils se sont l'un comme l'autre le plus accomplis. D'abord, quand on cite M. et Mme Benoit, on pense immédiatement à l'AFNOL. Et c'est bien normal puisqu'ils ont « tenus » cette association pendant plus de 40 ans. C'est dans les années 1971-72 qu'on leur a proposé de créer une section du Grand Saint-André de l'Association des familles du Nord Ouest de Lille. Au départ association de soutien et d'entraide des familles, l'AFNOL a, sous l'impulsion du couple, pris une dimension supplémentaire d'animation. Pour donner vie au quartier, ont été organisés des rallyes auto, des voyages, des fêtes telles que les journées du Grand Saint-André, ainsi que des soirées familiales. Tout cela a permis de souder les ménages arrivés dans ce quartier à la même époque, formant une sorte de grande famille solidaire.

Mais l'investissement du couple ne s'arrête pas là. Georgine prend en charge la présidence et la gestion de la Petite Maison des Associations depuis de longues années. Elle a également été administrateur de la CAF dans la commission d'attribution des prêts, Administrateur au Crédit Mutuel de Saint-André (ceci depuis 28 ans), et elle a également, au sein de l'UNAF, été missionnée sur des actions telles que la simplification des formulaires.

Guy, lui, est automatiquement associé au CAJE, le Club Andrézien des Jeux d'Esprit. Passionné par le jeu d'échecs, il crée un Club en 1975, organise des tournois inter-écoles et des compétitions, ainsi que des rencontres franco-polonaises. C'est pour ces actions et notamment son engagement auprès des jeunes que M. Benoit a reçu la médaille de la Jeunesse et des Sports (très peu attribuée aux échiquéens). Il est resté président de son club jusqu'en 2008. Ajoutons encore que Guy a été administrateur et trésorier pendant 20 ans à l'UDAF, où il était plus particulièrement engagé dans le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Monsieur et Madame Benoit, mariés en 1959, ont eu 5 enfants, 9 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Et ils trouvent encore un peu de temps pour leurs loisirs préférés, le tricot et le vélo pour Madame, la pétanque, la course à pied et la marqueterie pour Monsieur.



Déménagements en cascades...

Afin de permettre aux différents services de la ville d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles et d'assurer le meilleur accueil aux usagers, un certain nombre de déménagements ont eu lieu au sein des locaux municipaux et notamment en mairie.

6 rue
Alsace-
Lorraine



En effet, une cohérence s'imposait : rapprocher les services d'une même direction les uns des autres, accorder des bureaux fermés et isolés aux personnes recevant du public pour des questions ayant trait à la vie privée, réintégrer physiquement certains agents dans leur service ou leur direction ; bref un grand bouleversement, qui a vu les agents défiler dans les couloirs, chargés de montagnes de dossiers pendant 2 ou 3 jours.

Pour les Andrésiens, le principal élément à retenir est l'arrivée de l'administration des services techniques au 6 de la rue Alsace-Lorraine (ancien cyber-centre). Désormais, c'est à cette adresse que vous vous rendez pour toute question concernant la voirie, l'environnement, la sécurité, la propreté de la ville ou les travaux. Le service administratif est installé au rez-de-chaussée et les responsables techniques à l'étage. Une rampe handicapée - en construction - permettra un accès à tous dans peu de temps. Les numéros de téléphones et les adresses mail sont inchangés (**secrétariat 03 20 63 07 47**).

Pour les modifications au sein même de la mairie, l'hôtesse d'accueil vous dirigera vers les services qui ont changé de bureau, voire d'étage.



Saint-André

Gagnez

Concours

Bien remis des fêtes ? Elles sont déjà loin ? Pourquoi ne pas tenter de gagner un repas au restaurant pour prolonger les réjouissances ? Pour cela répondez aux 4 questions ci-dessous et bonne chance !

1. Quelle est la nouvelle adresse des services techniques de la mairie ?
2. En quelle page du magazine trouve-t-on le mot « Accabadora » ?
3. En quelle année a été créé le marché de Noël ?
4. Quel est le titre du film diffusé lors des cérémonies de vœux ?

Gagnez un repas dans un restaurant !

Pour participer au concours, envoyez vos réponses avant le vendredi 9 mars :

- par courrier : mairie de Saint-André, service communication, concours du « Saint-André Magazine » n° 135, au 89, rue du Général-Leclerc BP 1, 59871 Saint-André cedex
- ou par E-Mail : communication@ville-saint-andre.fr

En cas d'égalité, le jury procédera à un tirage au sort parmi les ex-æquo. Le gagnant se verra offrir un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€ dans un restaurant.

Bravo !

Félicitations à la gagnante du concours du « Saint-André magazine » de novembre/décembre.

Emilie Fraty gagne un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€.

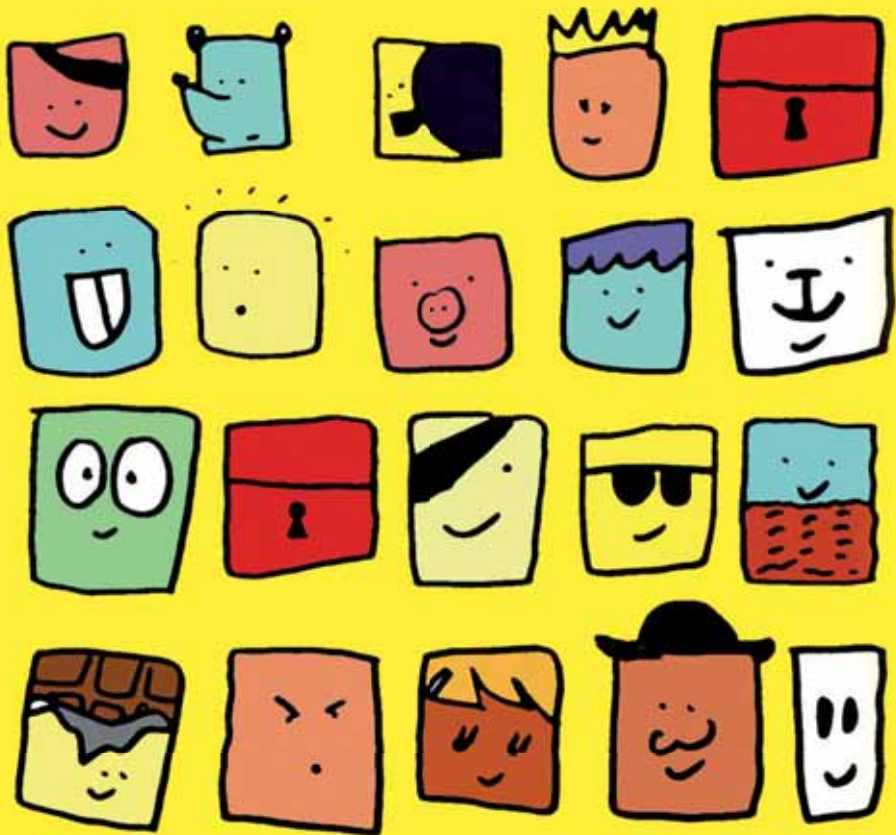
Il fallait répondre :

- 1 : 45^{ème} anniversaire.
- 2 : la pomme de terre.
- 3 : des pommes.
- 4 : le Point d'Accès au droit.



Occupé !

Un spectacle de la Minuscule Mécanique



Occupé !

Le 6 mars, à 10h30 et 15h

Saint  *André*
La ville sympa... qui veut le rester!